

PROGRAMME DE

Soutien à la promotion

DES FESTIVALS &

ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES

DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

2024-2025

ENSEMBLE, POUR LA PROMOTION DE LA RÉGION!



TOURISME
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

TABLE DES MATIÈRES

01. CONTEXTE

02. OBJECTIFS DU SOUTIEN

03. ORGANISMES ADMISSIBLES

04. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

05. DOCUMENTS REQUIS

06. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

07. DÉPÔT DES DEMANDES

08. EXIGENCE

09. REMBOURSEMENT

10. CE QU'IL FAUT SAVOIR...

01. CONTEXTE

Le secteur des festivals et événements touristiques en Abitibi-Témiscamingue est un produit touristique fort et attractif. Les relations de presse donne une crédibilité au festival qui les développe et, par le fait même, à la destination. Elles offrent également une visibilité sans pareil. Dans ce contexte, les hôteliers de la région et Tourisme Abitibi-Témiscamingue (TAT) encouragent les gestionnaires de festivals et d'événements à développer des liens avec la presse et les influenceurs.

02. OBJECTIFS DU SOUTIEN

L'aide financière accordée par Tourisme Abitibi-Témiscamingue est destinée aux festivals et aux événements qui démontrent une performance touristique significative. Dans ce contexte, elle doit constituer un levier pour les événements majeurs à caractère **international, national et panquébécois**.

L'aide a pour objet le soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias.

Les investissements ont comme objectifs l'accroissement des recettes touristiques et le rayonnement médiatique de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la professionnalisation des festivals et événements touristiques.

LES MARCHÉS VISÉS SONT LES SUIVANTS :

- le Québec,
- l'Ontario,
- les États-Unis,
- l'Europe francophone.

03. ORGANISMES ADMISSIBLES

Le festival ou l'événement touristique réfère à une manifestation publique dont la programmation d'activités festives, d'une durée limitée (3 à 35 jours), est organisée en fonction d'une thématique qui permet de générer un achalandage important (entrées/visites) et d'attirer un nombre significatif de touristes et d'animer une destination.

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les festivals et les événements légalement constitués à but non lucratif et répondant à la définition de festival ou d'événement cité plus haut.

04. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, LE FESTIVAL OU L'ÉVÉNEMENT DOIT :

- Être membre en règle de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Être produit et tenu en Abitibi-Témiscamingue;
- Avoir une programmation qui vise une clientèle touristique québécoise, nationale ou internationale;
- Avoir une durée minimale de trois jours de programmation accessible à une clientèle touristique;
- Avoir réalisé un minimum de deux éditions consécutives préalablement à la demande;

ATOOUT : détenir une entente avec Développement économique Canada (DEC), pour toute promotion hors Québec.

NE SONT PAS ADMISSIBLES :

- Une exposition, un symposium, une réunion, un tournoi, un congrès, un spectacle et une fête populaire locale;
- **Les dépenses ayant été réalisées avant le dépôt de la demande;**
- Les contributions en services;
- Les boissons alcoolisée
- Les dépenses ne figurant pas dans la demande initiale et si elles n'ont pas été approuvées par TAT.
- Les frais liés à un accompagnateur qui n'a pas de mandat

Dans le but d'évaluer les différentes demandes de soutien, la performance touristique des festivals et événements est un très bon indicateur, mais nous pouvons aussi nous appuyer sur d'autres critères. Cette mesure financière se veut un levier au rayonnement médiatique et à l'achalandage touristique, au développement du professionnalisme des organisations et aussi, à la création d'alliances avec les hôteliers.

05. DOCUMENTS REQUIS

Soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias;

La demande doit obligatoirement comprendre :

- Revue de presse extrarégionale des deux dernières éditions;
- Formulaire de demande de financement complété - une fiche par journaliste.

Cliquer sur le lien suivant pour remplir le formulaire

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PROMOTION DES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT**

06. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière est non remboursable et complémentaire;
- Le pourcentage maximal de l'aide financière accordée à un projet est de 80 % pour un OBNL;
- Seul le cumul de l'aide gouvernementale est considéré dans le calcul. Le pourcentage maximal pour les OBNL est de 80 %.
- Ce soutien se veut un complément au programme de Développement économique Canada. Les organisateurs doivent préalablement déposer leur plan à cette instance et démontrer que les marchés internationaux visés sont les mêmes que Tourisme Abitibi-Témiscamingue. **Les organisateurs ayant un projet avec cette agence seront priorités.**
- L'apport de 20 % du promoteur est exigé.

DÉPENSES ADMISSIBLES :

Tourisme Abitibi-Témiscamingue remboursera une partie des frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance pour les journalistes, blogueurs, influenceurs, selon la politique de relation de presse de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Dépenses admissibles lorsqu'il s'agit de la 1^{re} visite du représentant du média :

80 % des coûts suivants :

- Hébergement en région jusqu'à un maximum de 155 \$ la nuitée;
- Hébergement hors région jusqu'à un maximum de 185 \$ la nuitée;
- Hébergement au centre-ville de Montréal jusqu'à un maximum de 225 \$ la nuitée;
- Vol domestique;
- Vol long-courrier en classe économique;
- Location de voiture ou 0,55 \$ du kilomètre;
- Frais de repas jusqu'à un maximum de 115 \$ par jour.

Dépenses admissibles lorsqu'il s'agit d'une deuxième visite ou plus :

60 % des coûts suivants :

- Hébergement en région jusqu'à un maximum de 155 \$ la nuitée;
- Hébergement hors région jusqu'à un maximum de 185 \$ la nuitée;
- Hébergement au centre-ville de Montréal jusqu'à un maximum de 225 \$ la nuitée;
- Vol domestique;
- Vol long-courrier en classe économique;
- Location de voiture ou 0,55 \$ du kilomètre;
- Frais de repas jusqu'à un maximum de 115 \$ par jour.

Ce soutien peut prendre en charge des frais pour l'accueil d'un journaliste et de son photographe ou caméraman (s'il y a lieu). Si le journaliste est accompagné de son conjoint ou d'un ami, cette personne doit payer son vol, ses repas et sa chambre (si différente de celle du journaliste).

ATOUT : détenir une entente avec DEC, pour toute promotion hors Québec.

07. DÉPÔT DES DEMANDES

En tout temps, l'analyse et la décision reviennent à Tourisme Abitibi-Témiscamingue. Afin d'assurer un bon contact entre le journaliste et notre responsable des relations de presse, chaque demande doit être déposée au minimum 5 jours ouvrables avant le début de l'événement.

Toutefois, il est préférable de soumettre vos demandes au fur et à mesure puisqu'elles seront analysées selon l'ordre de réception. La réponse vous sera acheminée plus rapidement.

Le délai de réponse est tributaire du nombre de formulaires soumis.

Faire parvenir votre demande ou pour toute question, veuillez contacter

Tourisme Abitibi-Témiscamingue
155, avenue Dallaire, bureau 100, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4T3
spfe@atrat.org • Téléphone 819 762-8181

08. EXIGENCE

Une rencontre entre le journaliste et le responsable des communications doit être prévue afin qu'il puisse lui dresser un portrait de la région et qu'il lui offre la possibilité de visiter celle-ci.

09. REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier du remboursement, les organismes devront :

- compléter le tableau des coûts de projet;
- fournir les copies de factures des fournisseurs;
- fournir les preuves de paiement;
- fournir les copies des parutions (articles et/ou publicités).

10. CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Ce programme prend fin le 31 mars 2025. Il n'est pas renouvelable automatiquement à chaque fin d'exercice, TAT doit déposer un bilan au comité de gestion de la taxe sur l'hébergement et ensuite, demander un renouvellement.

En somme, l'évaluation des demandes de soutien se fera selon le potentiel de la performance touristique du projet en harmonie avec les cibles et les objectifs du soutien.



TOURISME
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE